



**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 10 septembre 2026
N° 202609001**

Le 10 septembre 2026 le Bureau Syndical, régulièrement convoqué le 1er septembre 2026 s'est réuni à 11h00 à la Mairie d'Injoux-Génissiat, sous la présidence de Monsieur Olivier Rognard, Président.

Membres en exercice présents votants : Gaëlle BAVUZ, Michel BOTTERI, André CHATELAIN, Claude COMET, Jean-Marc ETAIX, Joël PRUDHOMME, Olivier ROGNARD, Brigitte TOUGNE-PICAZO, Pierre VALLIN.

Membres excusés : Ugo TAMBELLINI.

Membre du bureau en exercice : 10

Membre du bureau présents ou représentés : 9

Pouvoirs : 0

Votes exprimés Pour : 9 (adoption à l'unanimité)

Objet : Recrutement d'un-e chef-fe de projet dialogue territorial

Monsieur le Président rappelle au Bureau la composition de l'équipe d'agents du syndicat du Haut-Rhône à travers son organigramme et le tableau des emplois. Il expose les différents engagements conventionnels pris auprès des partenaires, en particulier de l'Agence de l'eau et de la CNR, les volumes de travail engagés et les actualités liées aux ressources humaines. Le taux de réalisation du budget de fonctionnement au 31 août 2026 est présenté.

Au regard des enjeux, orientations et actions, notamment concernant l'animation de l'Instance de Dialogue du Haut-Rhône et le montage du contrat Eau & Climat avec l'Agence de l'eau et les partenaires du territoire, Monsieur le Président propose de recruter un ou une chef.fe de projet afin de permettre la réalisation des engagements pris.

En conséquence, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau des effectifs du Syndicat, et constatant l'existence de postes vacants ;

Vu le besoin du Syndicat ;

Vu le budget de fonctionnement 2026 et l'état des crédits nécessaires disponibles ;

APPROUVE l'ouverture du recrutement d'un agent à temps complet pour pouvoir un emploi de « Chef-fe de projets dialogue territorial » relevant des cadres d'emploi d'ingénieur territorial (cat. A) ou de technicien territorial (cat. B). A défaut d'un fonctionnaire, le recrutement pourra se porter sur un agent contractuel.

Le Président,
Oliver ROGNARD

